

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

750113  
Objet

OFFICE MUNICIPAL DU  
TOURISME : FIXATION  
DES TARIFS PALAIS  
DES CONGRES

DATE DE CONVOCATION

14 avril 1975

DATE D'AFFICHAGE

14 avril 1975

Nombre de conseillers  
en exercice 26

Nombre de présents 16

Nombre de votants 18

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quinze  
le dix huit avril à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M **onsieur de LIPKOWSKI**

Etaient présents : MM. **de LIPKOWSKI, TÉTARD, STIPAL, BUCHET,**  
**Melle FOUCHÉ, MM. BUJARD, DUFOUR, COLLE, NAHLIN, BOIREAU,**  
**LACHAUD, BROTEAU, BOUTET, PAPEAU, Mme BARRÉ, M. TAP**

SOUS-PRÉFECTURE ROCHEFORT  
ARRIVÉE LE  
- 2. MAI 1975  
DELIBERATION EXECUTOIRE  
Art. 46 du C. A. M.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. **MONTRON par M. TÉTARD**  
**Me BARDE par Me DUFOUR**

Absents : MM. **LARGETEAU, RIVIERE, DOMEQ, BERLAND, BOUCHET,**  
**BARRIERE, Mme FAVIERE, DELAIR,**

**M on sieur TÉTARD** a été élu Secrétaire.

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date  
du 17 avril 1975,

- approuve les tarifs proposés par le Comité de Direction de  
l'Office Municipal du Tourisme, savoir :

### TARIF d'OCCUPATION DES SALLES ET PARTICIPATIONS AUX FRAIS PALAIS DES CONGRES :

- Grande salle : congrès et séminaires ( remboursement des frais  
de chauffage, éclairage, gaz )
  - réunions professionnelles et syndicales : 150 FR  
par jour, autres que les sections locales,
  - manifestations assurant aux utilisateurs une  
couverture budgétaire ou à but commercial :  
bals, expositions, conférences, etc...  
300 FR par jour + participation aux frais de mise  
et remise en état :
    - manifestations importantes : 200 FR
    - manifestations moyennes : 140 FR
    - petites manifestations : 80 FR
- Salle II - : 100 fr par jour
- Autres salles : 50 fr par jour
- Hall rez-de-chaussée - étage : 200 F par jour + participation  
aux frais de :
  - 150 F } suivant l'importance de la
  - 120 F } manifestation
  - 60 F }

étant précisé que les dispositions concernant la gratuité accordées  
par délibération du Conseil Municipal du 4 mai 1968 sont intégralement  
maintenues .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au Registre

Pour le Maire  
Le Premier Adjoint,



Guy TETARD